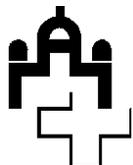


Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



19.312 é **Iv. ct. GE. Pour le développement d'un système de vote électronique en mains publiques au niveau national ou intercantonal**

Rapport de la Commission des institutions politiques du 18 février 2021

Réunie le 21 janvier 2021, la Commission des institutions politiques du Conseil national a procédé à l'examen préalable de l'initiative visée en titre, déposée le 17 septembre 2019 par le canton de Genève.

L'initiative vise à créer une structure, regroupant la Confédération et les cantons, chargée du développement et de l'exploitation d'un système de vote électronique, sur la base du système développé à Genève.

Proposition de la commission

La commission propose, par 18 voix contre 2 et 3 abstentions, de ne pas donner suite à l'initiative.

Les considérations sont rendues uniquement par écrit.

Pour la commission :
Le président

Andreas Glarner

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 État de l'examen préalable
- 3 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de légiférer en vue de créer une structure regroupant la Confédération et les cantons, chargée du développement et de l'exploitation d'un système de vote électronique, en open source, entièrement contrôlé par les collectivités publiques, et permettant une vérification individuelle et universelle du processus de vote, sur la base du système développé à Genève.

1.2 Développement

Considérant

- l'annonce de l'abandon du développement du système de vote électronique genevois par le Conseil d'Etat genevois le 28 novembre 2018;
- que cet abandon met un terme au développement du seul système en mains de collectivités publiques disponible en Suisse et laisse pour unique choix aux cantons le système exploité par la Poste et développé par la société espagnole ScytI;
- qu'il est problématique sur le plan de la protection des données, du risque d'ingérence et de la vérifiabilité du processus électoral que le seul système disponible en Suisse soit développé par des sociétés anonymes dont l'une est installée à l'étranger et que cela développe l'opposition au vote électronique;
- que le but lucratif des sociétés qui détiennent ce système implique qu'elles ne peuvent pas, de par leur nature, être totalement transparentes sur le fonctionnement de leur système sans perdre leur avantage concurrentiel;
- que le caractère totalement transparent du système de vote est une condition nécessaire à la sécurité du vote électronique et que cela passe par un système open source permettant une vérification individuelle et universelle du système et du processus de vote;
- que le développement d'un système de vote électronique touche à la mise en œuvre d'un droit fondamental constitutif de la démocratie et relève des tâches régaliennes qui doivent être assurées par les collectivités publiques;
- que ce développement coûte cher et doit dans toute la mesure du possible être pris en charge au niveau national ou, à défaut, au niveau intercantonal;
- que Genève a déjà investi 6,7 millions de francs dans le développement de son système, avec au départ le soutien de la Confédération, et qu'il ne serait pas rationnel de ne pas poursuivre le développement de ce système.

2 État de l'examen préalable

Le 24 septembre 2020, le Conseil des États a procédé à l'examen préalable de l'initiative en sa qualité de conseil prioritaire et a décidé, sans opposition, de ne pas y donner suite.

3 Considérations de la commission

La volonté de soumettre les systèmes de vote électronique au contrôle des pouvoirs publics et de ne pas les faire développer par des entreprises privées, voire des entreprises étrangères, recueille un certain écho favorable au sein de la commission. Toutefois, l'initiative vise à ce que la Confédération



développe un système sur la base de celui qui existe dans le canton de Genève : la commission estime que cette approche est trop restrictive. Actuellement, il faudrait laisser la possibilité de développer différents systèmes. Lancée l'année dernière par le Conseil fédéral, la restructuration de la phase d'essai permettra de mener une discussion à grande échelle concernant les systèmes. Le Conseil fédéral a annoncé qu'il mettrait en consultation un projet à ce sujet. Dans son communiqué de presse du 21 décembre 2020, il déclare qu'il faut accorder une importance particulière à la vérifiabilité et à la transparence des systèmes. Selon lui, il est prévu de renforcer le rôle de la Confédération en recourant à des experts indépendants mandatés directement par cette dernière pour contrôler les systèmes. Les travaux seront menés en étroite collaboration avec les cantons, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de créer un nouvel organe.